



Dauphins de L'Elorn

PISCINE INTERCOMMUNALE – RUE DU CALVAIRE – 29800 LANDERNEAU

TELEPHONE: 06 81 78 61 15

E-MAIL:

dauphins.de.lorn@gmail.com

Règlement compétition Landern Eau Libre Samedi 22 Août 2020 Plage du Yelen - 29460 Logonna

La natation en eau libre, discipline olympique depuis les Jeux de Pékin en 2008, a pour but la valorisation, la découverte et la pratique de la natation sportive et de loisirs en milieu naturel pour les licenciés FFN et le grand public non- licencié.

Nécessitant des qualités d'endurance, la discipline requiert également un sens tactique. La gestion de la course est capitale.

Dans le cadre de cette discipline, le Club des Dauphins de l'Elorn de Landerneau organise le Samedi 22 Août 2020 trois épreuves en pleine mer, à partir de 11h30, Plage du Yelen - 29460 Logonna.

1- DETAILS DES EPREUVES

Trois épreuves dans l'ordre chronologique tout au long de la journée :

4000 Mètres - Départ 11h30 – Épreuve de la coupe de Bretagne - Droit d'engagement : 15 € pour les licenciés.

2200 Mètres - Départ 14h30 - « Eau libre » toutes catégories - Droit d'engagement : 12 € pour les licenciés

500 Mètres - Départ 16h00 - « Eau libre » toutes catégories - Droit d'engagement : 6 € pour les licenciés

Les inscriptions sont ouvertes pour tous nageurs nés au plus tard en 2009.

Toutes les courses sont ouvertes « tout public », il est toutefois convenu que :

le 500 m est ouvert aux jeunes nageurs **nés au plus tard en 2011** et au grand public.
les 2200 et 4000 m s'adressent aux nageurs **nés au plus tard en 2009**.

Les categories sont:

Avenirs 2010, 2011 (500 m)

Les JEUNES : filles et garçons de 11 à 13 ans (nés en 2007, 2008, 2009)

Les JUNIORS

JUNIOR 1: filles et garçons de 14 à 15 ans (nés en 2005, 2006)

JUNIORS 2: filles et garçons de 16 à 17 ans (nés en 2003, 2004)

JUNIORS 3: filles et garçons de 18 à 19 ans (nés en 2001, 2002)

Les SENIORS: 20 ans et plus (nés avant 2000 et après 1996)

MASTER (1996 et avant)

Le délai de fin de course est porté à 45 minutes pour le 4000 mètres, 30 minutes pour le 2200 et le 500 mètres après l'arrivée du premier concurrent et de la première concurrente.

Les nageurs qui n'auront pas terminé leur parcours seront ramenés à terre et ne seront pas classés.

2 - INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont ouvertes dès maintenant par internet sur le site de la FFN Eau Libre (<https://www.ffneaulibre.fr>) pour les licenciés et non licenciés (*paiement en ligne*).

- Si vous êtes licencié FFN vous devrez saisir votre nom, prénom, date de naissance et IUF (Identifiant Unique Fédéral), tous les autres champs seront remplis automatiquement (club, sexe, coordonnées...)

Pour connaître votre IUF, merci de vous rapprocher de votre club. L'IUF comprend de 5 à 7 chiffres, il ne comprend pas le numéro à 9 chiffres de votre club.

- Si vous n'êtes pas licencié FFN, vous devrez saisir toutes les informations demandées lors de la création de votre compte.

S'il s'agit d'une première inscription à une épreuve d'eau libre, une licence eau libre promo, au montant de 10€, avec création d'un Identifiant Unique Fédéral (IUF), vous sera attribuée. Vous devrez en même temps reconnaître prendre la licence eau libre promo et être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation en compétition.

S'il s'agit d'une deuxième inscription, voire plus, vous vous engagerez en tant que licencié FFN et paierez alors le tarif correspondant aux licenciés FFN.

Seules les inscriptions complètes à la clôture seront prises en compte.

La clôture des inscriptions en ligne prendra effet **Jeudi 20 Août à 23h55**.

En cas de forfait, même médical, les engagements resteront acquis à l'organisateur.

NB : Aucune inscription sur place le jour de l'épreuve ne sera possible.

Durant toute la compétition un dispositif prévisionnel de secours sera assuré par la SNSM de Brest avec un chef de poste, 2 équipiers secouristes, un véhicule de premier secours et une embarcation.

En outre, en s'inscrivant, chaque nageur reconnaît explicitement :

- avoir pris connaissance du « RÈGLEMENT » auquel il s'engage à se conformer,
- être suffisamment entraîné pour parcourir la distance à laquelle il s'est inscrit,
- savoir qu'il sera de sa seule responsabilité de décider (en parfaite connaissance de cause le jour de l'épreuve) s'il se sent capable de prendre le départ de l'épreuve à laquelle il s'est inscrit, tant du point de vue de ses moyens physiques et psychiques du moment, que du point de vue des conditions météorologiques et de mer qu'il se sent capable d'affronter.
- décharger les organisateurs, tant pour lui-même que pour ses ayants droits, de toute responsabilité pour quelque cause que ce soit,
- faire son affaire personnelle de toutes assurances et de tout recours éventuels contre tous participants ou tous tiers responsables d'un dommage quelconque à son endroit.

3- EQUIPEMENT DES NAGEURS

La température de l'eau la plus basse possible pour une compétition FFN en Eau libre est de 14°C

- Entre 14°C et 17,9°C: Les combinaisons thermiques (Néoprènes ou polyuréthanes) et bonnets sont obligatoires.
- A 18°C et 19,9°C : Les combinaisons thermiques (Néoprènes ou polyuréthanes) sont optionnelles.
- A 20°C et plus: Lorsque la température de l'eau est supérieure ou égale à 20°C, les combinaisons thermiques (Néoprène ou polyuréthane) sont interdites.

La température de l'eau attendue pour les trois courses Landern Eau Libre sera dans la tranche 14 à 17.9° C, les combinaisons et bonnets seront donc selon toute probabilité obligatoires. Si tel n'était pas le cas le Juge arbitre en aviserait les concurrents dans l'heure qui précède le premier départ.

Pour mémoire les combinaisons isothermiques de natation protègent le nageur du froid

mais lui assure également une réserve de flottabilité en cas de défaillance.

Chaque nageur devra porter le bonnet numéroté fourni par l'organisation.

Ce bonnet est la propriété du club des Dauphins de l'Elorn et devra être rendu après chaque course

La remise des bonnets, le marquage et la confirmation des inscriptions se feront sur place samedi 08 Juin, 1h avant chaque course.

Dans la zone inscription, remise des bonnets et marquage, les mesures spécifiques spéciales Covid de la FFN rappelées en Annexe ci-dessous seront applicables pour Landern'eau libre dans les conditions suivantes :

- **Chaque nageur et chaque bénévole devra être équipé d'un masque**
- **Le respect de la distanciation d'un mètre s'appliquera**
- **Du gel hydro alcoolique sera à disposition des bénévoles et nageurs**
- **Il n'y aura pas d'affichage papier des résultats qui seront dématérialisés.**

Chaque nageur aura également l'obligation de s'équiper d'une paire de lunettes de natation d'excellente qualité et en bon état.

Seront interdits : tout ce qui n'est pas explicitement permis, à savoir en particulier toute aide artificielle à la nage ou à la flottabilité, notamment les masques de plongée englobant le nez, les tubas, les palmes, les plaquettes, les pulls boy, les gants, les chaussons, les gilets etc...

4- ANNULATION

En cas de force majeure (hygiène ou sécurité) le juge arbitre peut décider d'annuler la course sans qu'aucun dédommagement ne puisse être demandé par les concurrents aux instances organisatrices.

En cas d'arrêt de la course par le juge-arbitre, un classement sera toutefois établi selon les modalités exprimées lors de la réunion technique.

SOLUTIONS DE REPLI OU ANNULATION DE L'UNE OU L'AUTRE DES EPREUVES

En cas de décision d'annuler l'épreuve prise 7 jours avant le départ en cas de force majeure ou pour nombre insuffisant d'inscrits : les droits d'inscription seront remboursés intégralement. La décision d'annuler l'un ou l'autre des épreuves ou de

modifier les parcours en fonction des conditions météorologiques, peut-être prise à tout moment par les organisateurs.

En cas d'annulation de l'une ou l'autre des épreuves prise dans les 7 jours précédents l'épreuve concernée, soit pour cause de météorologie ou pour toute autre raison indépendante des pouvoirs de l'organisation : l'intégralité des droits d'inscription reste acquis à l'organisateur. De même, si pour les mêmes raisons l'une ou l'autre des épreuves devait être adaptée, décalée ou déplacée, l'organisateur ne pourrait être tenu pour responsable de ce changement de programme et l'intégralité des droits d'inscription lui resterait acquise dans tous les cas.

5 - SPORTIVITE ET RESPECT

Les concurrents s'engagent à traiter les autres compétiteurs, les bénévoles, les arbitres et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course).

Chacun doit faire preuve de sportivité. Les nageurs ne doivent pas se gêner, toute obstruction ou brutalité constatée au départ ou pendant l'épreuve entraînera la disqualification immédiate du nageur.

Les concurrents doivent se conformer aux directives des officiels (bénévoles, organisateurs et arbitres). Tout manquement constaté par l'un ou l'autre des organisateurs sera immédiatement sanctionné par une disqualification et une interdiction de participer à toute prochaine épreuve

6 – SITE NATURA 2000 :

La Plage du Yelen à Logonna Daoulas fait partie de deux sites Natura 2000 :

- "Rade de Brest, Anse de Daoulas" : Zone de Protection Spéciale au titre de la directive «Oiseaux» depuis 2004, pour son rôle majeur dans l'accueil de populations d'oiseaux marins nicheurs et hivernants (sternes, harles huppés, grèbes, avocettes...).

- «Rade de Brest, estuaire de l'Aulne» : zone en cours de désignation au titre de la Directive Habitat Faune Flore, pour sa grande diversité d'habitats marins et littoraux d'intérêts communautaires, très imbriqués (bancs de maërl, herbiers de zostères, prés salés, cordons de galets, boisements, prairies humides, landes...).

Le site de l'épreuve Landern'Eau Libre est donc un site « partagé » nécessitant le respect du cadre réglementaire propre à l'environnement et aux zones protégées.

Chaque participant s'engage donc à limiter son impact sur l'environnement lors de cette épreuve.

Il respectera par exemple les zones désignées sur la plage du Yelen à ne pas piétiner,

Aucun jet de débris ne sera toléré et notamment les masques à usage unique. Les concurrents qui emporteront avec eux leur ravitaillement sous la combinaison, notamment sous la forme de gel ou de barres emballées devront impérativement rapporter les emballages à terre et les déposer dans les poubelles prévues à cet effet. Tout concurrent qui sera convaincu d'avoir jeté dans la nature un quelconque objet ou déchet sera immédiatement disqualifié, et interdit de participer à toute autre épreuve sur la journée.

7 - DROIT A L'IMAGE

Par son inscription chaque participant renonce à son droit à l'image durant les épreuves et autorise l'organisateur à une utilisation de son image à des fins de communication et / ou de promotion de la manifestation.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations, il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant leurs : nom, prénom et adresse.

8- RECOMPENSES

Des lots cadeaux seront remis aux trois premiers de chaque classement définis par les organisateurs.

ANNEXE SPECIFIQUE CRISE SANITAIRE COVID 19
Version n°01 du 06/06/2020 pouvant être amenée à évoluer

Mesures spécifiques pour l'organisation des épreuves de masse eau libre en 2020
Courrier du 04/06/20 – FFN Commission Eau Libre -

- L'obligation du port d'un masque de protection (contrôlé à l'entrée du village) pour tous les nageurs et bénévoles

- Le respect d'une distanciation sociale de 1m sur l'ensemble des postes du village pendant les différentes étapes de l'avant course et de l'après course.
- La convocation de groupes de participants à horaires différenciés pour le retrait des bonnets et le marquage.
- La limitation d'accès au village de la compétition aux seuls nageurs et bénévoles, une zone distincte devant être réservée au public.
- La mise à disposition pour les bénévoles, ce à tous les postes, de masques de protection et de gel hydro alcoolique.
- La mise à disposition de gel hydro alcoolique pour les participants à l'entrée du village, ainsi que sur les différents postes de l'avant-course et de l'après course.
- L'organisation d'un briefing d'avant course adapté permettant le respect d'une distanciation sociale de 1 m entre les nageurs.
- Privilégier des départs par vagues (10 nageurs), afin de limiter le nombre de nageurs sur la zone de départ et de respecter la distanciation de 1m entre les participants.
- La publication dématérialisée des résultats. Eviter l'affichage papier sur site.
- L'organisation d'un protocole de remise de récompenses adapté permettant le respect d'une distanciation sociale de 1m.

Fin

Dernière révision le 12/07/2020